



Le réseau
de transport
d'électricité

Projet de parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement électrique

Compte-rendu de l'atelier paysage et
enjeux terrestres (état initial)

Jeudi 30 septembre 2021

Lieu : Halle aux Sucres, Dunkerque

Intervenants :

- **Xavier ARNOULD, EMD - EDF Renouvelables**, directeur du projet Éoliennes en Mer de Dunkerque
- **Maxime PLANQUE, EMD - EDF Renouvelables**, chef de projet éolien en mer
- **Caroline PIGUET, EMD - EDF Renouvelables**, cheffe de projet environnement

- **Christine LOMBARD, RTE**, responsable concertation et autorisation
- **Pauline BRANDT, RTE**, chargée d'études concertation environnement
- **Virginie DEGRET, RTE**, référente monde marin

- **Bruno RABIN, BOCAGE-Epure Paysage**, Paysagiste DPLG
- **Sylvain CHAUVAUD, TBM environnement**, directeur
- **Gaël BOUCHERY, TBM environnement**, chargé de projet

Animation :

- **Marianne RIBOULLET**, agence Sennse

Garants de la Commission nationale du débat public (CNDP) :

- **Jacques ROUDIER**
- **Priscilla CASSEZ**

Date et durée de l'atelier : jeudi 30/09 de 14h à 17h

Objet et déroulé de l'atelier :

Paysage et enjeux terrestres - État initial

- 14h00-14h30 : introduction, présentation des participants et échanges
- 14h30-15h00 : présentation de l'état initial (méthodologie et résultats) sur le paysage et échanges
- 15h00-15h45 : présentation de l'état initial (méthodologie et résultats) sur les enjeux terrestres et échanges
- 15h45-16h30 : travail en sous-groupes (recueil des observations, questions et propositions de compléments)
- 16h30-16h50 : consolidation collective
- 16h50-17h00 : mise en partage avec les maîtres d'ouvrage, les bureaux d'études et les garants

Après l'accueil des participants, les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'études ont présenté la méthodologie, les résultats des états initiaux et les enjeux de chaque thématique, en format plénière dans l'auditorium de la Halle aux Sucres. Ces temps de présentation étaient également ponctués de temps de questions-réponses.

Les participants étaient ensuite invités à travailler en sous-groupes dans une salle de travail dédiée, afin de mettre en commun leurs questions, observations et données complémentaires, sur la base de matrices contributives.

En conclusion, les participants ont restitué aux maîtres d'ouvrage, aux garants et aux bureaux d'étude leurs conclusions.

Liste des participants à la réunion

Association Loups de mer

- Jean-Paul BAHEUX, Trésorier

CPIE Flandre

- Pierre BOURGAIN

France Nature Environnement (FNE)

- Thierry DEREUX, Président de la Fédération régionale Hauts-de-France

CNRS

- Bruno BOUET, Sociologue

Vacherand Immobilier

- Julien BAILLON, Directeur du Service Copropriétés

Communauté urbaine de Dunkerque (CUD)

- Fabrice TRUANT, en charge des questions du paysage et de la biodiversité

DDTM 59

- Maxime MERLAND

Sous-préfecture de Dunkerque

- Christelle Delepouve

Introduction

La séance débute en format plénière dans l'auditorium de la Halle aux Sucres avec la diffusion d'un support de présentation. Après une présentation de l'ensemble des parties et des personnes présentes, la séance débute.

Marianne Riboullet, animatrice de l'atelier, introduit la séance en précisant que ce séminaire de trois jours est dédié à la thématique environnementale. Elle indique qu'il a pour objectif de partager l'état initial de l'environnement et les enjeux associés, sur différentes thématiques. La méthodologie déployée et les résultats seront présentés, les avis des participants seront recueillis et il sera répondu à leurs questions, avec l'objectif d'enrichir et de consolider cet état initial de l'environnement.

Par la suite, les échanges porteront sur l'analyse des impacts et la définition des mesures éviter-réduire-compenser (ERC), de suivis des impacts et d'accompagnement, qui feront l'objet de prochaines rencontres. Ces rencontres sont placées sous le signe du dialogue avec un respect et un équilibre des prises de parole. Il est précisé aux participants que cette réunion est enregistrée et qu'un compte rendu sera produit et partagé. Tous les éléments qui seront présentés seront aussi adressés aux participants par mail suite à l'atelier.

Xavier Arnould, directeur du projet Eoliennes en Mer de Dunkerque (EMD), introduit la rencontre en soulignant qu'une nouvelle étape s'ouvre, en vue de bâtir, dans la durée et en commun, le meilleur projet avec le territoire. Il souhaite que cela soit rendu possible par un véritable travail en commun, en posant les conditions d'un débat constructif et transparent. Tout ne se décidera pas au cours de ce séminaire. Le projet s'inscrit dans un temps long et l'enjeu est de bâtir le meilleur projet dans la durée.

Christine Lombard, responsable concertation et autorisation de RTE, rappelle que ce projet comporte deux grandes composantes : le parc éolien en mer d'un côté, sous la responsabilité d'EMD, et le raccordement de celui-ci au réseau électrique à terre de l'autre, sous la responsabilité de RTE. Ce sont ces deux composantes qui permettront de produire de l'électricité en mer et de l'acheminer vers les lieux de consommation à terre. Il est indispensable pour les deux maîtres d'ouvrage de se coordonner et de travailler ensemble, pour bien aborder le projet dans toutes ses composantes et pour élaborer l'étude d'impact du projet dans sa globalité, sur tous ses volets environnementaux. Dans ce cadre, des études ont été menées de manière complémentaire entre EMD et RTE, qui seront restituées au cours de ce séminaire.

Maxime Planque, chef de projet éolien en mer pour EMD, observe que le processus de concertation implique différents dispositifs, dans un premier temps le débat public qui a été organisé en 2020, puis l'Instance de Concertation et de Suivi (ICS) dédiée au projet encadrée et pilotée par l'État et enfin la concertation continue qui fait suite à la décision des maîtres d'ouvrage de poursuivre le projet suite au débat public, dans laquelle s'inscrivent ces ateliers.

La présente séquence aborde la partie état initial des études environnementales, puis seront présentés les impacts du projet lors d'ateliers organisés ultérieurement, avec l'objectif d'alimenter l'étude d'impact engagée depuis deux ans. Les demandes d'autorisations, nécessaires pour construire et exploiter le projet, devraient être déposées début 2022, conformément aux prescriptions fixées par l'État permettant d'atteindre les objectifs nationaux liés à la transition énergétique.

Jacques Roudier, garant de la concertation fait part de son plaisir de se retrouver à Dunkerque, un an après le débat public.

Il rappelle le droit des citoyens d'être informés sur les décisions et projets ayant un impact sur l'environnement et de participer aux décisions publiques qui sont prises et qui les concernent. Les participants exercent ainsi ce droit avec cette concertation. Au terme du débat public de

l'année précédente, un bilan a été établi par la CPDP et la CNDP ; les maîtres d'ouvrage ont ensuite indiqué qu'ils poursuivaient le projet. La nécessité d'information sur ce projet continue cependant. Les garants nommés par la CNDP, Claude Brévan, Priscilla Cassez et moi-même, ont pour rôle de veiller à ce que les échanges respectent les grands principes du débat public, comme le principe de transparence et d'obligation pour les maîtres d'ouvrage de mettre à disposition les informations les plus complètes et les plus précises possibles.

Il note qu'un deuxième principe de la concertation du public doit être rappelé : celui de l'ouverture à tous les publics et tous les citoyens. Pour ces ateliers dédiés à la présentation des études environnementales, les maîtres d'ouvrage ont fait le choix de réunir des instances de débats entre parties prenantes et experts des sujets qui sont traités. Il faudra faire partager les échanges d'aujourd'hui à l'ensemble de celles et ceux qui pourraient être intéressés par ce projet.

Etude paysagère

Présentation de la méthodologie, des résultats et des enjeux de l'état initial

Après l'introduction, les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'études qu'ils ont mandatés présentent la méthodologie mise en œuvre, les résultats et les enjeux identifiés de l'état initial sur le paysage.

Caroline Piguet, cheffe de projet environnement pour EMD, en préambule des présentations, indique que l'état initial de l'étude paysagère sera présenté au cours de cette séance, et que celle-ci traite des éléments visibles installés au large, à savoir les éoliennes et le poste électrique en mer. La constitution de l'état initial paysager consiste, à partir d'une zone d'étude définie, à inventorier les sites naturels et classés, les monuments remarquables, les éléments patrimoniaux, en vue de définir les enjeux sur le site, afin de pouvoir ensuite analyser les impacts que pourrait avoir le projet de parc éolien.

Pauline Brandt, chargée d'études concertation environnement pour RTE, signale qu'une étude paysagère relative aux ouvrages terrestres (poste électrique à terre et liaison aérienne de raccordement) a été également menée de manière complémentaire à l'étude sur les ouvrages maritimes.

Bruno Rabin, Paysagiste DPLG au sein de Bocage / Epure Paysage, explique la méthodologie suivie pour réaliser l'étude paysagère du projet. L'étude d'impact doit d'abord considérer le secteur d'implantation des futures éoliennes. Ce secteur d'implantation, défini par l'État avant de le soumettre à l'appel d'offres, représente une zone de 8 km de large (vers le large) sur 16,5 km de long (plus ou moins parallèlement au littoral), située, pour sa partie la plus proche du littoral, à 9 km du trait de côte.

Maxime Planque précise qu'EMD a pris un engagement relatif à l'emprise maximale du projet qui sera de 50 km² au maximum, soit les deux tiers de la zone proposée à l'appel d'offres par l'État, avec un engagement d'éloignement à la côte de 10 km, porté à 11,4 km en face des communes balnéaires situées à l'Est du Dunkerquois.

Bruno Rabin indique avoir pris une zone d'implantation théorique pour maximiser l'aire d'étude.

Pour définir cette dernière, un parti-pris a été de prendre en compte les éoliennes les plus hautes possibles, puisqu'elles permettent de considérer la distance de visibilité la plus importante. Cela permet de modéliser des zones de visibilité théorique du projet et de définir un périmètre de recensement des éléments de paysage remarquables.

Cette aire d'étude est donc très étendue (s'étendant à l'ouest sur 57 km jusqu'au Cap Gris-Nez et 40 km à l'est en Belgique).

Bruno Rabin poursuit sur la méthodologie et indique que l'état initial paysager consiste donc à recenser les éléments remarquables du paysage, qui sont de trois ordres : patrimoine paysager, cadre de vie, patrimoine architectural.

Plusieurs grands types de paysages peuvent être identifiés : la frange côtière, puis en arrière, la plaine maritime, qui est entourée par les collines du Houtland et les monts de Flandres, et par les coteaux calaisiens à l'ouest. Bruno Rabin décrit ensuite ces différents types de paysage.

La frange côtière, qui, dans le périmètre d'étude, s'étend de l'ouest de Calais à l'est d'Ostende, est largement urbanisée, sur un cordon dunaire. Cette particularité géographique a influencé l'organisation urbaine et humaine du secteur. L'agglomération de Dunkerque y est notamment

installée. La frange côtière a deux faces : côté belge et côté français. Ce dernier est très morcelé, avec d'une part le complexe industrialo-portuaire du Grand port maritime de Dunkerque, des zones urbanisées, avec des villes balnéaires, et d'autre part des cordons dunaires naturels. Côté belge, l'urbanisation est dense et importante, typiquement balnéaire, avec beaucoup de tourisme et de résidences secondaires, présentant un paysage très artificialisé.

Sur la plaine maritime, en arrière de la frange littorale, certaines zones sont situées à 2 m au-dessous du niveau de la mer, et toujours sous le niveau du cordon dunaire de la frange côtière. La mer n'y est donc guère visible, hormis depuis la commune de Bergues. La plaine maritime est caractérisée par un habitat très morcelé et dispersé, au milieu de terres agricoles.

Les collines du Houtland sont caractérisées par des trames bocagères et de la végétation plus ou moins denses, et la présence des monts de Flandres (Mont Cassel, Mont des Cats, Mont Kemmel) qui peuvent offrir des points de vue ponctuels sur la mer.

Les coteaux calaisiens comptent notamment le cap Blanc-Nez, situé à 42 km du secteur d'implantation du projet. A partir de ce cap, lorsque les conditions de visibilité sont excellentes, il pourrait y avoir une perception, assez distante, du parc éolien.

L'aire d'étude s'étend au-delà des coteaux calaisiens pour englober également le cap Gris-Nez.

Par ailleurs, sont répertoriés les sites et paysages remarquables situés dans l'aire d'étude, incluant les sites classés et inscrits, les sites labellisés (site des Caps, site des Dunes de Flandres (en cours de labellisation)), les paysages à valeur culturelle et historique (situés en Belgique).

Les enjeux relatifs au cadre de vie, liés notamment aux espaces de loisirs et touristiques, au patrimoine culturel, au tourisme de mémoire, sont également présentés.

Enfin, l'ensemble des monuments historiques protégés (classés et inscrits), des éléments de patrimoine architectural, ont été recensés, notamment les beffrois situés en France et en Belgique, qui sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Ces beffrois constituent des points de vue lorsqu'ils sont ouverts au public et que l'on peut accéder à leur sommet, mais pas lorsqu'ils ne sont pas accessibles. Cela modifie les enjeux correspondants. Il faut aussi tenir compte de la richesse du patrimoine balnéaire et du patrimoine lié au mur de l'Atlantique, côté belge.

Maxime Planque précise que des photomontages ont également été réalisés dans le cadre du projet. Il s'agit de photos prises en différents points du littoral, en France et en Belgique, sur lesquelles sont intégrés les éléments du parc éolien, afin de permettre de visualiser le projet tel qu'il serait perçu une fois construit. Il précise qu'un autre bureau d'étude spécialisé dans ce domaine a été mandaté par EMD et RTE pour réaliser ce travail et, qu'à ce jour, environ 20 photomontages sont disponibles sur un site internet dédié. Cette base existante sera prochainement complétée par une trentaine de points de vue supplémentaires, notamment situés en arrière-littoral. Des outils de réalité virtuelle sont également à l'étude afin de diversifier les moyens de visualisation des photomontages et de rendre l'immersion plus forte. Il est donc prévu de déployer différents outils permettant de préfigurer le rendu visuel du projet, avant sa mise en œuvre.

Après cette présentation, un temps d'échanges a lieu.

Questions-réponses

- **Périmètre d'étude**

Un participant demande comment ont été établis tous ces sites, sur un périmètre aussi étendu : cela suppose une bibliographie très importante.

Bruno Rabin acquiesce. Dans le cadre de ces études, plusieurs sources d'inventaires, issus du ministère de l'Environnement, des DREAL, des DRAC, etc. sont utilisées. Il indique que la méthodologie implique de se rendre également sur le terrain pour se confronter aux paysages.

Caroline Piguet précise qu'une formule définie par l'ADEME permet de calculer l'aire d'étude et la zone théorique dans laquelle le projet pourrait être visible s'il n'existait aucun obstacle visuel. C'est cette formule qui a été appliquée et c'est pourquoi l'aire d'étude est si vaste.

● Visibilité des éoliennes

Un participant demande à quelle taille apparaîtront les éoliennes depuis le Cap Gris-Nez notamment.

Bruno Rabin répond qu'à cette distance (57 km) et avec des éoliennes de 300 m de hauteur en bout de pale (soit la taille maximale envisagée), elles seront d'une hauteur apparente d'environ 3 mm à bout de bras. A 20 km, les éoliennes auraient une hauteur apparente d'environ 9 mm, soit l'épaisseur d'un stylo.

Maxime Planque ajoute que, lorsque la visibilité baisse, notamment en raison des conditions climatiques, le parc devient moins visible. Selon les données de Météo France, la visibilité est inférieure à 10 km (soit la distance séparant les premières éoliennes de la côte) pendant un tiers de l'année.

Il ressort des échanges qu'il serait utile de partager des données et repères permettant de se figurer la hauteur des éoliennes sur l'horizon en fonction de la distance à laquelle un observateur se situe par rapport à celles-ci.

Enjeux terrestres

Présentation de la méthodologie, des résultats et des enjeux de l'état initial

Les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'études poursuivent l'atelier avec la présentation des enjeux terrestres.

Pauline Brandt, chargée d'études concertation environnement pour RTE, indique que les enjeux terrestres sont principalement relatifs aux travaux et ouvrages liés au raccordement électrique du parc éolien, avec différentes installations sur la partie terrestre (double liaison électrique souterraine, poste électrique et liaison aérienne de raccordement). Le bureau d'études TBM Environnement a ainsi été mandaté par RTE pour effectuer un recensement écologique sur une aire d'étude terrestre et qualifier les enjeux écologiques.

Gaël Bouchery, chargé de projet au sein de TBM Environnement, présente la méthodologie pour l'aire d'étude considérée. Cette dernière se situe entièrement dans le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD). En plus des inventaires et observations effectués sur le terrain, différentes bases de données ont été utilisées : la base de données du GON (Groupe ornithologique et naturaliste du Nord et du Pas-de-Calais), la base de données régionale, ainsi que celles du Conservatoire Botanique National de Bailleul et du GPMD.

Sylvain Chauvaud, directeur de TBM environnement, précise la méthodologie déployée pour recenser les habitats terrestres : il indique qu'il s'agit de partir de photographies aériennes, puis de parcourir l'ensemble du territoire à pieds pour effectuer des relevés de végétation précis. La saisie des informations se fait sur une tablette connectée à un GPS.

Ainsi, l'inventaire et la cartographie des habitats a porté sur l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels terrestres présents au sein de l'aire d'étude rapprochée du projet de raccordement électrique. Ces données permettent d'appréhender la fonctionnalité et les potentialités du site.

Sont ensuite présentés les enjeux liés aux différents habitats identifiés. Certains habitats présentent un enjeu moyen (prairies de fauche, prairies sableuses et roselières), d'autres un enjeu assez fort (cariçaias - rares sur le territoire portuaire, roselières subhalophiles - rares et en régression sur le territoire portuaire) et d'autres encore, un enjeu fort (les végétations des lasses de mer - habitats rares et classés en danger).

L'inventaire de la flore vasculaire a été réalisé sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, afin de localiser les éventuelles espèces patrimoniales et espèces exotiques envahissantes. Les espèces remarquables identifiées ont fait l'objet d'une évaluation patrimoniale. 19 espèces végétales ont ainsi été identifiées comme espèces patrimoniales en danger.

En ce qui concerne la faune, et l'avifaune nicheuse, les relevés ont été réalisés à partir de la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). L'aire d'étude rapprochée et plus largement la région dunkerquoise accueillent un nombre d'espèces nicheuses notable. L'interface terre-mer explique la présence d'espèces d'importance régionale, voire nationale. Les communautés des espèces paludicoles et les oiseaux d'eau sont relativement diversifiées. L'intérêt patrimonial de ces espèces et leur isolement engendrent des enjeux de conservation forts. Les limicoles représentent un groupe d'intérêt patrimonial très fort sur le territoire. A l'échelle de la zone d'étude, il faut noter la présence d'une grande diversité d'espèces, dont certaines sont menacées au niveau régional. Enfin, 55 espèces d'oiseaux sont considérées comme nicheuses. Parmi elles, 26 espèces nicheuses présentent un enjeu de conservation. Une espèce présente un enjeu très fort (Courlis cendré, hors zone d'étude), deux espèces, un enjeu fort (bruant des roseaux et

hypolaïs ictérine). Un enjeu assez fort est associé à 11 espèces et un enjeu moyen est attribué à 11 autres.

En ce qui concerne l'avifaune migratrice et hivernante, des observations directes ont été effectuées à partir de points stratégiques (points hauts) et grâce à la réalisation de transects. Le territoire du GPMD et ses abords sont reconnus aux niveaux national et international pour la migration qui s'y opère. Le littoral de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais se situe sur un carrefour géographique où se croisent, à l'automne comme au printemps, les flux de migrateurs « terrestres » issus des pays du nord-est de l'Europe qui longent le littoral d'une part, et d'autre part les migrateurs en provenance des îles britanniques qui atteignent le continent pour rejoindre leurs quartiers d'hivernage. D'après les données du RAIN, 126 espèces et/ou sous-espèces migratrices sont recensées et lors des inventaires réalisés en 2020, 111 espèces et/ou sous-espèces migratrices ont été contactées. Parmi elle, le Courlis corlieu est classé vulnérable et les enjeux de l'avifaune migratrice sont considérés comme globalement « faible » à localement « moyenne » « assez forte » à « forte » sur le littoral et en mer. En outre, 78 espèces bénéficient d'une protection nationale et/ou régionale.

S'agissant de l'avifaune hivernante, le littoral dunkerquois et certaines zones humides situées en arrière-littorale sont fréquentés en hiver par de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau qui se reproduisent sur les côtes de la mer du Nord et des îles britanniques. Plus au large, la période hivernale est caractérisée par des mouvements de plusieurs centaines, voire milliers d'oiseaux côtiers et marins. Les données bibliographiques recensent 78 espèces sur la zone portuaire et les données issues des inventaires menées en 2020-2021 ont permis de contacter 87 espèces migratrices dans l'aire d'étude et ses abords immédiats.

Parmi elles, le Bécasseau maubèche est classé quasi-menacé et le Grèbe esclavon est classé vulnérable. Les enjeux de l'avifaune hivernante sont considérés comme globalement « faibles » à localement « moyens », voire « assez forts » à « forts » sur le littoral et en mer. 78 espèces bénéficient par ailleurs d'une protection nationale et/ou régionale.

Pour ce qui concerne les espèces côtières et marines, à partir de points stratégiques (points hauts le long du littoral et sur la digue du Break afin de permettre une vision large), des observations ont été réalisées depuis la côte (jusqu'à environ 2-3 km en mer selon les conditions d'observation), permettant ainsi d'obtenir un aperçu des espèces et effectifs d'oiseaux présents dans l'aire d'étude. 216 espèces et/ou sous-espèces migratrices ont été recensées, pour 19 espèces et/ou sous-espèces migratrices contactées effectivement.

Gaël Bouchery signale ensuite que, pour les chiroptères, le recensement s'effectue d'une part à l'aide d'un détecteur à ultrasons (modèle Pettersson D240X, appelé méthode active). Et d'autre part en installant des détecteurs/enregistreurs passifs de type SM4BAT, qui sont laissés en place et enregistrent en continu les émissions de chiroptères (méthode passive). 5 espèces ont été contactées, à partir des données d'écoutes active et passive collectées en juin/juillet 2020 et en septembre 2020. 4 espèces sont considérées à enjeu « moyen » (enjeu considéré comme globalement « faible » au sein des milieux ouverts et cultivés, à localement « moyen » au niveau des secteurs arbustifs à boisés et aquatiques). Toutes les espèces de chiroptères recensées sont protégées ainsi que leurs habitats.

En ce qui concerne les mammifères terrestres à semi-aquatiques, les traces (empreintes, fèces, reste de repas, terriers, etc.) des rongeurs, mustélidés et autres mammifères ainsi que l'observation directe à l'aube et au crépuscule, ont permis de recenser une partie des espèces fréquentant l'aire d'étude rapprochée. Cette technique de prospection induit une recherche méthodique dans les milieux jugés les plus favorables. D'après les données issues des inventaires de 2020, 7 espèces ont été contactées (Mulot sylvestre, Chevreuil européen, Lièvre d'Europe, Lapin de garenne, Sanglier, Taupe d'Europe, Renard roux). Aucune espèce ne présente d'enjeu stationnel ni ne bénéficie d'une protection nationale.

S'agissant de l'herpétofaune, des prospections nocturnes ont ciblé uniquement les milieux a priori favorables aux amphibiens (points de reproduction potentiels afin d'y rechercher les pontes, larves et adultes). Les habitats terrestres potentiellement favorables ont été analysés au regard de leur capacité de déplacement. Lors des inventaires de 2020, 5 espèces d'amphibiens ont été contactées (Triton ponctué, Crapaud commun, Crapaud calamite, Grenouille rousse, Grenouille commune). 2 espèces présentent un enjeu « moyen » à « assez fort » (Crapaud calamite et Triton ponctué). L'enjeu stationnel est considéré comme globalement « moyen » à localement « assez fort ». Les zones de fourrés, de dunes, les bordures de champs (zones enherbées), les buissons, les haies et bosquets proches des secteurs aquatiques (habitats de reproduction) constituent également des habitats terrestres favorables. Toutes les espèces d'amphibiens recensées sont protégées, avec différents niveaux de protection selon les espèces.

La discrétion du groupe d'espèces que constituent les reptiles rend généralement très difficile son inventaire exhaustif. En plus d'une recherche active, 4 plaques reptiles ont été déposées dans des milieux favorables (zones bien exposées et thermophiles). 2 espèces de reptiles ont été contactées (Lézard des murailles, Lézard vivipare), aucun individu n'a été observé sous les 4 plaques reptiles installées. Les enjeux sont considérés comme « faibles » pour les 2 espèces.

S'agissant de l'entomofaune, la recherche a été effectuée dans les milieux susceptibles d'abriter des espèces patrimoniales au sein de l'aire d'étude rapprochée. Ces recherches ont été effectuées à vue, avec capture au filet, à l'oreille pour les espèces au chant audible et avec l'utilisation d'un détecteur à ultrasons pour les espèces inaudibles. Pour les lépidoptères rhopalocères, 3 espèces sont considérées à enjeu « moyen », 2 pour les odonates et 1 pour les orthoptères et 5 espèces sont considérées à enjeu « assez fort » pour cette dernière catégorie.

Sylvain Chauvaud signale que la carte des enjeux qui a été dressée est intéressante pour la prise de décision, parce qu'elle permet de disposer d'une information cartographique permettant de définir des options présentant le moindre impact.

Un temps d'échanges s'en suit.

Question-réponse

- **Périmètre d'étude**

Un participant demande pourquoi être allé si loin dans les terres s'agissant du périmètre d'étude.

Christine Lombard indique que l'aire d'étude a été définie pour rechercher des solutions et des emplacements pour l'ensemble des ouvrages terrestre nécessaires au raccordement du parc éolien, en tenant compte du réseau électrique existant. Aujourd'hui, le périmètre potentiel est plus resserré que l'aire d'étude initialement définie, parce que des fuseaux de moindre impact ont été identifiés pour le passage des lignes, ainsi qu'un emplacement pour le poste à terre. Elle rappelle que ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet d'une concertation spécifique, appelé concertation Fontaine, dans le cadre d'une instance locale de concertation (ILC).

Temps de travail en sous-groupes

Modalités

Les participants sont ensuite invités à se réunir dans une salle de travail. Leur sont remises des matrices contributives, en plus du kit du participant préalablement fourni.

L'animatrice présente les modalités de travail en sous-groupes : les participants, répartis en tables rondes, complètent la matrice contributive avec leurs questions, observations et données complémentaires. Ce temps de travail est mené en indépendance des maîtres d'ouvrage et des bureaux d'études mais ces derniers peuvent être sollicités en cas de questions des participants.

S'en suit un temps de consolidation collective pendant lequel un rapporteur centralise les contributions de la table ronde. Enfin, les participants restituent leurs observations et interrogations aux maîtres d'ouvrage, aux bureaux d'études et aux garants de la concertation.

Restitution

Un participant souhaiterait que les présentations qui ont été soumises au cours du présent atelier soient affinées, avec davantage de données. En ce qui concerne l'avifaune, il demande si les oiseaux adaptent leurs migrations en fonction des ouvrages.

Caroline Piguet répond que, d'après ce qui a été observé sur des parcs éoliens en mer en exploitation, notamment en Europe du Nord, les espèces peuvent en effet réagir. Elles peuvent par exemple éviter le parc sur 1 ou 2 km, en le contournant, dans leurs parcours de migration (cela s'appelle le macro-évitement), ou avec moins de distance d'évitement (mésos-évitement) ou adapter leur hauteur de vol à l'approche des éoliennes en volant à travers la zone du parc éolien (micro-évitement). Des retours d'expérience sont disponibles sur ces sujets, avec environ 98 % à 99 % de taux d'évitement pour certaines espèces.

Un intervenant demande si des mesures compensatoires sont mises en place.

Caroline Piguet observe que, pour le présent projet, les mesures demeurent en cours de définition, sachant qu'elles doivent être cohérentes et proportionnées aux impacts évalués. Les impacts et mesures correspondantes évaluées et définies pour chaque compartiment environnemental seront présentés lors de prochains ateliers s'inscrivant dans ce cycle de séminaires dédiés aux études environnementales. Il par ailleurs précisé que, outre les mesures compensatoires, des mesures d'évitement et de réduction de l'impact peuvent également être proposées, conformément à la séquence réglementaire appelée ERC.

Un participant souligne les interconnexions entre la migration avifaune marine et le couloir de migration terrestre. Il convient en effet de bien analyser les liens entre les deux. Il est également mis en avant qu'il serait pertinent d'aborder les questions relatives aux espèces d'avifaune maritime, celles plus côtières et celles terrestres, afin d'avoir une vision d'ensemble.

Marianne Riboullet précise qu'un précédent atelier a porté sur l'étude qui a été réalisée sur le compartiment avifaune (présentation de l'état initial) et que, de manière générale, les corpus documentaires étudiés lors des autres ateliers seront adressés à l'ensemble des participants. Si ceux-ci souhaitent d'ailleurs poser des questions, ils pourront le faire pendant les jours suivant l'atelier.

Un participant remarque que tous les participants ne savent pas forcément ce qu'est une zone Natura 2000. Des informations générales seraient intéressantes sur ces sujets, notamment en direction du grand public.

Marianne Riboullet indique que des temps d'information en direction du grand public seront prévus, ce qui permettra notamment d'apporter ce type d'informations.

Jacques Roudier, garant de la concertation, rappelle que, tant les questions de distance des éoliennes que la compatibilité du projet avec les zones de protection, ont été traitées lors du débat public. Il semble donc qu'il y ait un enjeu à répéter ces informations, notamment dans l'échange avec le grand public.

Un intervenant constate que le public peut changer entre ces différentes phases d'information. Il faut aussi distinguer le public local d'un public plus éloigné, visiteur et touristique.

Les différentes parties s'interrogent collectivement et plus largement sur les modalités d'information du public, à travers par exemple des balades le long du littoral.

Un participant, poursuivant la restitution des tables rondes, signale que sous-groupe s'est également posé des questions concernant la loi « Littoral », qui n'est pas évoquée dans les enjeux. En fonction du positionnement du poste électrique à terre, les enjeux relatifs à la loi « Littoral » pourront différer. Il est ajouté que la CUD travaille actuellement sur un plan Paysage et des actions associées.

Christine Lombard confirme que toute la réglementation applicable au projet, y compris la loi « Littoral », est bien prise en compte. En s'appuyant sur une carte, la localisation des futurs ouvrages du raccordement est présentée. Dans cette logique de respect de la loi « Littoral » les liaisons seront enterrées sur une distance de 4 à 6 km, de la zone d'atterrage (zone de connexion entre les câbles sous-marins et les câbles souterrains) jusqu'au poste à terre, en suivant les couloirs techniques du GPMD dédiés pour les différents réseaux existants.

Un participant revient sur les présentations et notamment l'étude paysagère qui était très théorique. Il remarque qu'il convient d'être bien exhaustif lors des présentations, notamment auprès du public. Il ajoute une demande d'effort de pédagogie lors de ce type de présentation, et celles qui seront faites auprès du public, en ajoutant que la présentation du projet, ses caractéristiques et les effets engendrés sur l'environnement étaient des requis nécessaires pour la bonne compréhension globale du sujet et pour présenter les résultats relatifs aux impacts.

Maxime Planque constate que cette méthodologie de l'étude paysagère s'applique pour tout type de projet de construction. La présentation des éléments relatifs à la partie impacts de l'étude, qui fera l'objet d'un prochain atelier, devrait permettre de creuser davantage les spécificités et les aspects relatifs au projet de parc éolien en mer.

Les maîtres d'ouvrage et les garants concluent la séance.

Xavier Arnould indique que le maître d'ouvrage a pris le parti d'évoquer l'état initial en accordant une large place à la méthodologie. Les questions soulevées et les remarques collectées nourriront les prochaines séances de travail.

Christine Lombard remercie les participants de leur présence et confirme que ces questions ont bien été entendues. Le prochain rendez-vous devrait permettre de répondre aux différentes interrogations relatives aux impacts évalués et aux mesures envisagées.

Jacques Roudier s'associe aux remerciements adressés par les maîtres d'ouvrage. Il a semblé que l'état initial devait être précisé sur certains sujets, afin de bien se mettre d'accord sur la « photographie » initiale de l'environnement d'implantation du projet, ce qui explique la méthodologie retenue pour l'organisation des ateliers en différentes séquences. Cependant, cette approche ne pourra probablement pas être retenue pour l'échange avec le grand public, qui souhaitera sans doute aller directement aux résultats, sans entrer dans le détail de la démarche.

Marianne Riboullet remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Elle indique que les documents présentés aujourd'hui seront mis à leur disposition.